



Conseil des arts Canada Council
du Canada for the Arts

SERVICE DU THÉÂTRE

Aide aux déplacements des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs de théâtre

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'un des agents de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie C du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, ainsi que de personnes handicapées.

Date limite

En tout temps avant la date de départ jusqu'au 31 janvier 2017.

Ce programme ne sera plus disponible sur SII après le 30 novembre - vous pourrez seulement soumettre votre demande par la poste. Les candidats qui souhaitent avoir une réponse avant de partir doivent soumettre leur demande au moins **six semaines avant la date de leur départ**.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date de départ ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

Renseignements supplémentaires

Agents de programme
Service du théâtre
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, et le poste

Marie-Josée Miville-Deschênes, poste 5024
marie-josee.miville-deschenes@conseildesarts.ca

Mell Aimé-Cyriaque, poste 5486
mell.aime-cyriaque@conseildesarts.ca

ATS : 1-866-585-5559

THG13F 05-14



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Mandat du Service du théâtre</p>	<p>Le Service du théâtre appuie la création, la production et le rayonnement du théâtre professionnel dans la diversité de la pratique et des mandats des compagnies. Cet appui favorise la présence des artistes canadiens professionnels au pays et à l'étranger.</p> <p>Le Service priorise le dynamisme et l'avancement artistique, la gestion avisée, la synergie entre les divers partenaires de production et de diffusion et le lien que les artistes et les compagnies établissent avec leur public.</p> <p>Le Service du théâtre s'adapte à l'évolution des pratiques par une analyse nourrie, entre autres, par les réflexions du milieu artistique.</p>
<p>Description du programme</p>	<p>Ce programme soutient les frais de déplacement des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs professionnels de théâtre canadiens qui désirent voir une représentation ou discuter d'une future production ou présentation d'une œuvre canadienne.</p>
<p>Objectif du programme</p>	<p>Augmenter la production et d'améliorer la diffusion des œuvres théâtrales canadiennes au Canada.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Sont admissibles les directeurs artistiques, les administrateurs, les diffuseurs et les directeurs de festivals de théâtre canadiens professionnels qui représentent des organismes à but non lucratif. Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Ils ne sont pas tenus d'habiter au Canada au moment où ils présentent leur demande.</p> <p>Les candidats doivent assister à une représentation ou discuter d'une œuvre canadienne en vue de déterminer s'ils la produiront ou la présenteront dans le cadre de leur programmation régulière. Est considérée comme événement admissible toute représentation théâtrale d'une œuvre canadienne au Canada par des compagnies ou des artistes professionnels canadiens admissibles aux programmes du Conseil des arts du Canada.</p> <p>Veillez noter que le fait de répondre aux critères ne garantit pas l'obtention d'une subvention.</p>
<p>Montant de la subvention</p>	<p>Vous pouvez demander l'un des montants fixes suivants pour payer une partie de vos frais de déplacement, d'après les tarifs excursion : 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ ou 2 500 \$. Les montants de 2 000 \$ et 2 500 \$ sont offerts seulement s'il s'agit d'un voyage à destination ou en partance du nord du Canada.</p> <p>Les demandes peuvent porter sur plus d'une destination. Il appartient aux candidats de justifier le montant demandé.</p> <p>Le candidat ne peut recevoir plus de 2 500 \$ par année (entre le 1er avril et le 31 mars).</p> <p>Ces subventions ne peuvent pas servir à financer un voyage effectué avant la date de présentation des demandes.</p>

<p>Montant de la subvention (suite)</p>	<p>Dépenses admissibles</p> <p>Est remboursable le billet aller-retour d'autobus, de train ou d'avion au tarif le plus économique ou, dans le cas d'un déplacement en voiture, une indemnité kilométrique. Toutes les autres dépenses sont à la charge du candidat.</p> <p>De façon générale, seuls les voyages dans une autre province ou un autre territoire sont couverts; les voyages à l'intérieur d'une province ou d'un territoire peuvent être admissibles, à titre exceptionnel, si la distance parcourue dépasse 500 kilomètres (aller seulement).</p> <p>Les candidats ne doivent pas inclure dans leur demande le montant des taxes fédérale, provinciale ou territoriale, s'il leur sera remboursé.</p>
<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Pour ce programme, les demandes sont évaluées à l'interne par un comité formé d'agents de programme. Les décisions en matière de subventions sont fondées sur la disponibilité des fonds et sur la qualité globale du projet par rapport aux autres demandes admissibles dans le cadre de ce concours national.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité évaluera les demandes selon les critères d'évaluation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité artistique de l'œuvre; • l'efficacité du projet par rapport à son coût; • les retombées possibles du voyage pour la production et la diffusion d'œuvres théâtrales canadiennes. <p>Priorités de financement</p> <p>Après avoir évalué les demandes de la manière décrite ci-dessus, le comité placera les demandes qu'il recommande de soutenir par ordre de priorité. Dans le cas des demandes à égalité de mérite et de fonds limités, le comité prendra en considération l'engagement du Conseil des arts du Canada à respecter l'équité et l'inclusion relativement aux demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <p>Vous pouvez soumettre votre demande par la poste ou par voie électronique, à l'aide de Si! Subventions sur Internet.</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandé.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. <p>Format et mise en page</p> <p>Pour les demandes envoyées par la poste, les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none">• imprimés d'un seul côté;• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);• avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.) <p>Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.</p> <p>Accusé de réception</p> <p>Le Conseil des arts vous enverra un accusé de réception indiquant que votre demande a été reçue. Cet avis ne constitue pas une confirmation de l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de traitement</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ trois semaines suivant la soumission de leur demande. Le Conseil des arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Si vous avez rempli le formulaire de demande en utilisant Si! Subventions sur Internet, vous recevrez un courriel vous avisant de vérifier le statut de votre demande pour en connaître le résultat.</p> <p>Vous pouvez consulter la Liste des bénéficiaires sur le site web du Conseil des arts du Canada. Vous pouvez également obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des arts.</p>
---------------------------------	---

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de soumettre une demande de subvention, veuillez prendre en considération que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour toute subvention obtenue du Conseil des arts du Canada doivent être soumis et approuvés avant que le candidat soit admissible à présenter une nouvelle demande au Conseil des arts.</p> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception et que vous aurez respecté les conditions indiquées dans l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Modifications aux activités proposées</p> <p>Toute modification aux activités subventionnées doit être approuvée par l'agent de programme concerné avant que vous ne procédiez au changement.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention.</p>



Aide aux déplacements des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs de théâtre

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de votre formulaire par demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez votre formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal de l'organisme ou de la compagnie)

Adresse permanente

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Site web

PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Dans l'espace ci-dessous, inscrivez votre domaine de spécialisation, votre forme d'art spécifique ou la tradition artistique dans laquelle vous travaillez :

Indiquez le montant de la subvention que vous sollicitez (tel qu'expliqué dans les lignes directrices) :

500 \$ 750 \$ 1 000 \$ 1 500 \$ 2 000 \$ 2 500 \$

Dans l'espace ci-dessous, décrivez le voyage que vous entreprendrez (en 15 mots ou moins). Annexez une page supplémentaire décrivant la pertinence de vos activités en fonction des critères d'admissibilité indiqués dans les lignes directrices du programme.

Événement : _____

Destination : _____ Dates : _____

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE A3 – DÉCLARATION

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : français anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

À titre de représentant de l'organisme,

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme qui sont énoncés dans les lignes directrices et je confirme que l'organisme que je représente y satisfait;
- je comprends que l'organisme que je représente n'est pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- j'accepte les conditions du programme et je m'engage à respecter la décision du Conseil des arts;
- je serai l'unique représentant du collectif ou de la compagnie et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention s'il y a lieu;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom du directeur artistique/diffuseur/ directeur de festival

Signature

(Une signature originale est requise.)

Date : _____

PARTIE B – DOCUMENTATION D'APPUI

En plus du formulaire de demande dûment rempli, vous devez fournir la documentation d'appui indiquée ci-dessous. La documentation d'appui ne vous sera pas retournée.

- Tous les renseignements pertinents sur le voyage proposé;
- un curriculum vitae (maximum de **trois pages**);
- un budget du voyage proposé;
- un document indiquant le coût du déplacement au tarif le plus économique fourni par une agence de voyage ou un site web pour la période visée.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE C – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire le nom de votre organisme sur tous les articles soumis.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Partie A1 – Identification du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée
- Partie A3 – Déclaration (**signature originale requise**)
- Partie B – Documentation d'appui

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service du théâtre

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8